



HAL
open science

Les inégalités territoriales : le cas des territoires ruraux

Michel Vernières

► **To cite this version:**

Michel Vernières. Les inégalités territoriales : le cas des territoires ruraux. Colloque international Inégalités et développement dans les pays méditerranéens, May 2009, Istanbul, Turquie. halshs-00379451

HAL Id: halshs-00379451

<https://shs.hal.science/halshs-00379451v1>

Submitted on 30 Apr 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conférence internationale
« Inégalités et développement dans les pays méditerranéens DREEM
(Université de Galatasaray, Mai 2009)

Titre :
Les inégalités territoriales : le cas des territoires ruraux

Michel Vernières
(Professeur émérite, CES-Université de Paris1)

Introduction

Parler d'inégalités territoriales suppose de s'entendre sur la notion de territoire. Il sera défini ici comme un espace géographique résultat historique d'une construction sociale. Un territoire se caractérise donc en premier lieu par les relations, économiques, politiques et sociales des divers acteurs qui interviennent sur cet espace. L'intensité et la nature de ces relations sont donc essentielles pour caractériser et différencier les divers territoires qui sont, par ailleurs, nécessairement inégaux par leur superficie, leur population, leurs structures productives, les ressources de toute nature dont ils disposent.

Parmi ces nombreux territoires et quels que soient les pays, il est banal et habituel d'opposer zones urbaines et rurales comme deux mondes nettement différenciés. La concentration de la population des premières contraste avec la plus faible densité des secondes. A l'anonymat des grandes villes sont opposées les relations personnalisées des campagnes. Les activités économiques y sont marquées par l'importance de l'agriculture. Mais cette opposition entre rural et urbain n'apparaît plus, de nos jours, aussi évidente. La manifestation la plus nette en est le grand nombre de zones rurales, qualifiées de périurbaines, étroitement liées, tout particulièrement en matière d'emploi, aux centres urbains.

De plus, pendant longtemps l'exode rural, a été considéré comme un phénomène accompagnant inévitablement le développement national. Diverses analyses théoriques du développement, telle celle du célèbre modèle de Lewis (1954), ne reposaient-elles pas sur la réaffectation de la main-d'oeuvre rurale vers l'industrie, essentiellement urbaine ? Plus récemment, l'accent mis (Veltz 1996) sur la constitution de réseaux de villes, d'une « économie d'archipels », semblait ne pouvoir que renforcer cette tendance à un développement inégal des villes et des campagnes au détriment de ces dernières.

Mais, dans un pays comme la France, le phénomène de régression de la population rurale, qui semblait inexorable, s'est arrêté. Après un siècle de déclin démographique continu, le monde rural a enrayé ce processus et a retrouvé un réel pouvoir d'attraction dès la fin du XXème siècle. De plus, dans les zones rurales françaises, l'agriculture demeure certes économiquement importante, mais elle a perdu sa place hégémonique antérieure. Les comportements culturels et sociaux des zones urbaines et rurales se sont rapprochés. La vitesse croissante des moyens de déplacement des personnes et la quasi instantanéité des communications informatisées ont considérablement atténué l'isolement des ruraux.

L'objet de cette communication est dès lors de partir de l'évolution constatée au Nord de la Méditerranée, plus précisément dans le Sud de la France, pour s'interroger sur les

évolutions à l'œuvre dans les pays du Sud et de l'Est méditerranéens. Ce renversement des évolutions antérieures et, surtout, cette atténuation des inégalités entre rural et urbain sont-ils liés à la progression du niveau de développement humain de chaque pays ou bien sont-ils une conséquence des évolutions de la structure des sociétés contemporaines et des évolutions économiques complexes liées à ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation ?

Cette communication n'a pas la prétention de répondre à cette vaste question. Il s'agira, essentiellement et beaucoup plus modestement, d'esquisser un cadre méthodologique et conceptuel et quelques hypothèses susceptibles d'aider à y répondre en appelant à des recherches comparatives sur ce thème.

Ces recherches sont d'autant plus délicates que les définitions du rural varient selon les pays ce qui impose, en un premier temps, de préciser la notion de rural adoptée. Quelle que soit cette dernière, le travail de recherche se heurte à de réelles difficultés statistiques. D'une part, le niveau d'analyse souhaitable est souvent assez étroit (généralement communal ou cantonal dans le cas français) afin de ne pas y englober des villes, même de taille relativement modeste. Or, à cette échelle, les données statistiques sont beaucoup plus rares. Combiné à cette difficulté se retrouve posée, bien sûr, l'éternelle question des critères retenus pour identifier et mesurer statistiquement d'éventuelles inégalités. Ce constat invite donc à combiner étroitement deux types de travaux : la construction d'indicateurs statistiques et un travail d'enquêtes de terrains permettant de collecter une bonne partie des données nécessaires à l'analyse. Ces enquêtes sont d'autant plus indispensables que la définition proposée de la notion de territoire, construit social, confère une grande importance à la nature et au comportement des acteurs territoriaux qui diffèrent grandement d'un territoire à l'autre.

De ces remarques introductives découle le plan proposé pour cette communication. En un premier temps (I), la question de l'identification du rural sera abordée tout comme l'interrogation, issue de sa diversité, quant à la pertinence d'en faire un sujet d'étude spécifique. En un deuxième temps sont identifiées ses principales caractéristiques (II), sources potentielles d'inégalités par rapport aux zones urbaines. Mais la concrétisation ou la réduction de ces inégalités relève d'un facteur crucial : la gouvernance de ces territoires (III).

I) Le rural une réalité difficile à appréhender

Au premier abord, le monde rural apparaît comme opposé à l'univers urbain et la frontière entre les deux semble assez claire. Les territoires ruraux seraient donc assez facile à identifier. En effet, il s'agit d'un type d'espace caractérisé par sa faible densité et par l'abondance de terres et de ressources naturelles. Dès lors, la campagne peut se caractériser par trois séries d'éléments (Perrier-Cornet 2002) : des ressources permettant des activités productives, un cadre de vie à l'origine de phénomènes de mobilité et résidentiels, la présence de la nature. Selon les pays et les époques, l'accent est plus ou moins mis sur l'un ou l'autre de ces éléments. Ainsi, la campagne française a, historiquement, surtout été caractérisée par son activité productive agricole, la campagne anglaise le plus souvent son cadre naturel et résidentiel.

En France, jusqu'à la fin des années cinquante, le rural (Berger et alii 2005), apparaissait comme le lieu d'une activité quasi exclusivement agricole, constituant une importante réserve de main d'œuvre, mobilisable par l'industrie urbaine. Or, dès le début des années soixante, l'INSEE introduit, à partir de critères relatifs à la place de l'agriculture, du taux de croissance démographique et des migrations alternantes, une nouvelle notion, sous le nom barbare de «zone de peuplement industriel et urbain»¹ (ZPIU) qui englobe des territoires

¹ En, 1962 cette catégorie regroupait 24 % des communes françaises et 74 % de la population.

précédemment qualifiés de ruraux. Une telle approche estompe la vision dichotomique entre ville et campagne.

En effet, analyser les campagnes suppose de prendre en compte l'intensité de leurs relations avec les villes. Ceci est d'autant plus nécessaire que l'urbain s'étend, s'étale spatialement. En fait, l'interface urbain rural est très contrastée selon les pays. La diversité des formes de périurbanisation est grande en Europe où 50 % de la population vit dans des zones densément peuplées (plus de 500 hts au km²). Mais la situation est très variable d'un pays à l'autre (de l'ordre de 60% en Grande-Bretagne, Pays-bas, Suisse...). Ainsi, l'urbanisation est compacte aux Pays-bas et diffuse en Belgique. L'Allemagne est polycentrique avec une faible polarisation.

Partout, la frontière entre l'urbain et le rural n'est plus nettement marquée. Le périurbain se développe dans tous les pays, du Nord comme du Sud, du fait, en particulier, du prix des terrains qui conduit de nombreux habitants à s'installer ou à demeurer dans des zones rurales de la périphérie des villes où ils travaillent. Ainsi, en Egypte (Pages-El Karoui 2005), une continuité de construction apparaît, de plus en plus, entre les zones identifiées comme villes et les zones voisines où les immeubles, d'allure inachevée, remplacent les constructions villageoises traditionnelles. Même si, en France cette périurbanisation se traduit, le plus souvent, par la réalisation d'ensembles pavillonnaires, le phénomène est bien de même nature. Une telle évolution ne peut que renforcer la difficulté rencontrée pour fournir une définition statistique satisfaisante du monde rural.

Une délicate définition statistique du rural

A partir du recensement de 1846, la statistique officielle française définit le rural selon un critère d'agglomération de la population. Pour elle, est rural tout regroupement de population de moins de 2000 habitants. Un regroupement de population est identifié comme un ensemble d'habitations qui ne sont pas éloignées de plus de 200 mètres. Bien sûr de telles définitions varient selon les pays et les organismes statistiques ce qui n'est pas sans poser de sérieux problèmes pour les comparaisons internationales. Ainsi, aux Etats Unis, la taille du regroupement définissant une zone rurale est fixée à moins de 10.000 personnes.

L'OCDE, pour sa part, utilise un autre type de critère, celui de la densité démographique. Pour cette organisation, est rural un territoire de moins de 150 habitants au km². Mais, au Japon, le recours au même de critère a conduit à fixer le seuil du rural à 500 habitants au km².

A l'évidence, le choix de ces seuils a un caractère inévitablement contestable même s'ils apparaissent comme inspirés par le volume de la population (Etats-Unis) ou la densité moyenne forte (Japon) des pays considérés. De plus, cette approche est seulement fondée sur des données démographiques ou spatiales.

Elle ne tient donc pas compte de toute une série de phénomènes, pour partie, liés aux facilités apparentes de transport, qui ont entraîné le développement de la fonction résidentielle du rural et, corrélativement, la croissance des déplacements domicile travail. C'est ce que l'INSEE avait tenté de prendre en compte par la création des ZPIU. Mais cette catégorie s'est rapidement révélée peu significative. En effet, en 1990, elle conduisait à regrouper 78 % des communes et 96 % de la population française ! Le rural apparaissait dès lors comme une catégorie résiduelle sans grand intérêt analytique.

Or, la notion de rural semble néanmoins permettre d'identifier un ensemble de territoires caractérisés par des traits communs spécifiques que sont une faible densité, l'importance du patrimoine naturel et de l'activité agricole. Celle-ci n'est certes plus, dans un pays comme la France, hégémonique en zone rurale. Mais elle y demeure importante, même si, à partir des années soixante-dix, les activités non agricoles progressent, tout comme la

fonction résidentielle saisonnière. La valorisation de la nature, des paysages et du cadre de vie conduit à ce que Kayser (1990) a appelé « la renaissance rurale ». Au tournant du millénaire, les préoccupations liées à l'environnement ne pouvaient que renforcer cette valorisation sociale du rural qui est de plus en plus associée aux questions environnementales. Ce type d'évolution ne pouvait qu'entraîner une plus grande diversification des territoires ruraux, phénomène qu'il convient dès lors d'intégrer dans toute analyse des inégalités territoriales qui se diversifient selon les types de zones rurales envisagées.

Intégrer la diversité du monde rural

Le monde rural ne saurait être considéré comme un tout. Il est bien sûr différencié, socialement, économiquement et culturellement, selon les Etats auxquels il appartient. Mais il l'est aussi à une échelle infranationale. C'est d'ailleurs cette différenciation qu'ont tenté d'identifier les statisticiens français pour la France de la fin du XXème siècle en proposant une nouvelle définition du rural.

En 1996, ce constat a conduit, en France², à recourir à une seconde approche du rural à partir de la définition de zones d'aires urbaines, identifiées sur la base des déplacements domicile travail. Est ainsi distingué l'espace à dominante urbaine de celui à dominante rurale, qui regroupait près du quart de la population française en 1999.

Pour sa part, l'espace à dominante urbaine se décompose en deux groupes :

- les pôles urbains qui sont constitués de communes ou unités urbaines qui regroupent plus de 5 000 emplois
- les communes périurbaines définies à partir d'un seuil de 40 % de leur population résidente qui travaille dans le pôle urbain ou des communes qui lui sont liées.

Quant à l'espace rural, il est défini de façon résiduelle comme constitué des communes qui n'appartiennent pas à l'espace à dominante urbaine. Mais une telle définition ne tient pas compte de l'hétérogénéité de l'espace rural. Aussi, à la suite de travaux menés en particulier par l'INRA, l'espace rural a été décomposé (1998) en trois catégories : les pôles ruraux, leur périphérie et le rural isolé. Après de nouvelles modifications des définitions en 2002, celles finalement adoptées sont les suivantes :

- les **pôles d'emploi de l'espace rural** sont constitués des communes ou unités urbaines qui regroupent plus de 1500 emplois ;
- les **couronnes de ces pôles d'emploi** sont composés des communes ou unités urbaines dont au moins 40% des actifs vont travailler dans le pôle rural ou dans d'autres communes de la couronne ;
- les **autres communes de l'espace à dominante rurale** sont celles qui ne font pas partie des catégories précédentes.

La complexité relative de ces définitions statistiques et leurs évolutions invitent à souligner tout à la fois la nécessité de recourir à divers critères d'identification du rural³ et le caractère inévitablement conventionnel de telles définitions. Dès lors, le recours à d'autres critères, peut conduire à l'élaboration d'autres typologies, décomposant les divers territoires de l'espace national et permettant de définir comme ruraux certains d'entre eux. A titre d'illustration, seront citées ici deux études portant sur la France qui proposent d'autres décompositions de l'espace rural.

Ainsi une étude de Y. Grelet, T. Robert et J. Timoteo (1996), ayant comme objet

² Cf. « L'espace à dominante rurale », INRA :, Sciences sociales, N° 2/00, Juillet 2000. En 2005, cet espace regroupait 18535 communes, représentant 18 % de la population française. Il exclue, bien sûr, outre les pôles urbains, les communes périurbaines ou multipolarisées.

³ tels que l'ampleur de l'agglomération, le volume d'emploi, la mobilité entre travail et domicile.

précis d'analyser les zones d'emploi⁴ sensibles aux risques de chômage, identifiait comme rurales trois catégories distinctes, sur 9 classes de zones au total : la classe 4 "rural à industrie traditionnelle" (49 zones), la classe 6 "rural associé à d'autres activités" (43 zones) et classe 7 "zones rurales essentiellement agricoles"(39 zones). Sans entrer ici dans le détail des caractéristiques de ces zones, leur intitulé indique que l'élément majeur de distinction entre territoires ruraux est la nature de leurs activités productives dominantes, l'agriculture étant importante dans tous les cas et leurs caractéristiques en matière d'emploi et de chômage nettement distinctes des autres zones.

Une autre étude réalisée pour le Conseil national de l'évaluation (2003) décompose les cantons de l'espace rural français en 6 catégories, en combinant critères d'activité productives et démographiques. Sont ainsi distingués :

- le rural intermédiaire à agriculture significative (741 cantons)
- le périurbain résidentiel (419 cantons)
- le périurbain de grandes exploitations céréalières (146 cantons)
- le rural ouvrier (348 cantons)
- le rural à population renouvelée et ancrée à forte composante touristique (273 cantons)
- le rural agricole vieilli et peu dense (517 cantons).

Il ne saurait être question, ici, d'évoquer ne serait ce qu'une partie des typologies de ce type réalisées, chacune étant construite pour des besoins analytiques spécifiques. Mais, ces deux seuls exemples permettent de souligner la grande diversité des territoires qualifiés de ruraux. Par conséquent, pour tout travail comparatif entre pays, il apparaît essentiel d'explicitier soigneusement les critères permettant d'identifier la diversité des territoires qualifiés de ruraux.

Mais, ces divers travaux d'identification de territoires ruraux, tout en soulignant leur diversité, permettent également de montrer qu'ils se distinguent nettement du monde urbain, par au moins deux séries d'éléments. D'une part leur moindre densité pose différemment les problèmes d'infrastructure et d'accès aux services collectifs. D'autre part, l'importance plus grande qu'y tient l'agriculture et, au moins dans le cas français, les activités résidentielles⁵ (Davezies 2006). Cette spécificité du monde rural est-elle à l'origine d'inégalités fortes en regard de la situation des zones urbaines ?

II) Identifier et mesurer les caractéristiques économiques et sociales du rural, sources d'inégalités.

Il ne convient certes pas d'opposer systématiquement urbain et rural car les villes peuvent jouer un rôle moteur pour le développement des campagnes. Mais analyser des territoires ruraux, donc différenciés de ceux qualifiés d'urbain, c'est faire l'hypothèse qu'ils ont des caractéristiques spécifiques. Aussi, quelle que soit la définition du rural, la deuxième étape d'analyse suppose d'identifier ses différentes caractéristiques, dans les domaines de la vie économique et sociale, qui sont susceptibles d'être la source d'inégalités avec les zones urbaines et entre zones rurales elles même. En effet, il convient aussi de tenir compte de la diversité de ces dernières qui ne provient que partiellement de la croissance du phénomène de périurbanisation. Ces inégalités entre territoires sont susceptibles d'être identifiées à travers l'analyse de toute une série de facteurs : l'exode rural, le niveau de qualification de leur

⁴ L'INSEE décompose le territoire français en 348 zones d'emploi, construites essentiellement sur la base des déplacements domicile travail.

⁵ Essentiellement des services tant publics que privés destinés aux ménages. Ils représentent environ la moitié des emplois des zones rurales françaises.

population, leur spécialisation et leur structure productives, l'intensité des services publics, leur niveau de revenu.

L'exode rural : un indicateur indirect d'inégalité ?

Le départ des zones rurales apparaît comme un indicateur des inégalités existant entre territoires ruraux et urbains. Il s'agit, en fait, pour mesurer l'inégalité, d'un indicateur subjectif d'opinion relatif à celle-ci. En effet, la décision individuelle de départ d'un territoire rural est issue de la conviction du migrant que la situation en zone urbaine est meilleure et les conditions de vie plus favorables que dans son territoire rural d'origine.

Dans tous les pays, du Nord comme du Sud, l'exode rural a été la caractéristique marquante du XX^{ème} siècle. Désormais, en ce début de XXI^{ème} siècle, la moitié de la population mondiale est urbaine. Ce phénomène général n'a, certes, pas connu la même ampleur et le même rythme d'évolution selon les pays et d'une région à l'autre à l'intérieur d'un même pays. Si les données internationales disponibles doivent être maniées avec beaucoup de précautions en raison des variations de définition de l'urbain d'un pays à l'autre, le phénomène n'en est pas moins très net.

Mais, l'ampleur des différences constatées selon les pays ne semble pas, au premier abord, être étroitement corrélée à la nature et au niveau de leur PIB et à la nature de sa composition. Ainsi, à la fin du XX^{ème} siècle, la population rurale ne représentait plus que le quart du total en France comme en Turquie (PNUD 2001). En Méditerranée orientale, ce pourcentage était encore de 55 % en Egypte, mais plus que de 10 % au Liban.

Particulièrement significatif apparaît le fait que, à la fin du XX^{ème} siècle, ce phénomène de l'exode rural s'est ralenti ou même inversé dans la plupart des pays. En France, les zones rurales enregistrent depuis les années quatre-vingt l'arrivée de migrants qui, en compensant un solde naturel négatif, permettent à de nombreux territoires ruraux de voir croître leur population totale. Mais ce phénomène de « renaissance rurale » (Bessaoud 2006) au Nord de la Méditerranée n'est pas propre à ces seuls pays. Ainsi, en Turquie, D. Akagül (2008) note, à partir du milieu des années quatre-vingt, un « apaisement de l'exode rural ». La population rurale tend alors à ne diminuer que légèrement ce qui contraste ainsi fortement avec les évolutions enregistrées à partir des années cinquante où l'exode rural avait été important.

De plus en plus, la croissance de la population urbaine est réalisée par son propre croît naturel. Dans les pays du Sud, cette croissance rend de plus en plus difficiles les conditions d'existence en ville et elle est à l'origine de phénomènes d'exclusion urbaine. C'est l'un des éléments d'explication qui semble pouvoir être donné à l'inversion des flux migratoires depuis 1998 dans un pays comme la Côte d'Ivoire (Beauchemin 2005), les plus pauvres des urbains y connaissant des niveaux de vie bien inférieur à celui des ruraux.

Mais, du fait de l'inertie des phénomènes démographiques, cet exode rural passé, même actuellement inversé ou ralenti, entraîne des conséquences, surtout sensibles à long terme, du point de vue de la structure par âge de la population. Les migrants étant relativement jeunes, la population rurale a tendance à vieillir. Ce phénomène est particulièrement net en France, ce qui y explique le taux de croissance naturel négatif actuel des zones rurales. Certes, il n'en est pas de même au Sud de la Méditerranée, où ce taux demeure positif (Bessaoud 2006). Apparaît donc ainsi une source d'inégalité entre territoires ruraux et urbains quant au rapport entre actifs et inactifs et quant aux besoins en matière de services collectifs qu'il s'agisse de services destinés aux personnes âgées ou aux enfants.

Mais, l'analyse ne doit pas seulement être conduite en termes de migrations. Elle doit l'être en termes de mobilité des personnes. En effet, le plus souvent, les liens ne sont pas rompus entre les migrants, tant internes qu'internationaux, et leurs régions d'origine. Ils

gardent généralement le contact avec les parents restés au pays et y retournent régulièrement. De ce fait, ils contribuent, tant par leurs envois de fonds que par les dépenses effectuées lors de leurs séjours, au développement local. Ils y participent aussi par l'apport local occasionnel de leurs compétences, leur action en zone urbaine et auprès des pouvoirs nationaux en faveur de leur territoire d'origine. Ainsi, le rôle des originaires aveyronnais, auvergnats, bretons... émigrés à Paris et des amicales qui les regroupent est très net en France. Pour sa part, la diaspora libanaise joue un rôle clé dans l'économie de ce pays. Ainsi, s'il est le plus facile à mesurer, l'envoi de fond n'est pas le seul indicateur nécessaire pour tenter d'identifier l'impact de l'exode rural sur les territoires ruraux dans la perspective de leur développement qui est nécessairement une question de long terme.

Une population rurale moins qualifiée

Une autre source d'inégalité caractéristique des zones rurales est le moindre niveau d'éducation de sa population qui s'explique tout à la fois par des taux de scolarisation inférieurs et des emplois proposés moins qualifiés. Dès lors, les jeunes ruraux sont confrontés à un choix difficile, comme le souligne J.J Arrighi (2004) dans le cas français, « entre une entrée précoce sur le marché du travail et une migration probable ». Mais, il convient de remarquer, toujours dans le cas français, que désormais, le monde rural attire, à l'issue de leurs études, des jeunes qui n'en sont pas originaires (Giret 2007).

Parmi les catégories socioprofessionnelles (Tahar Vernières 2007), les agriculteurs évidemment, mais aussi les artisans-commerçants (+3 points) et les ouvriers (+8 points) sont surreprésentés par rapport à la moyenne nationale. A l'inverse, les cadres (-8 points), les professions intermédiaires (-6 points) et, à un degré moindre, les employés (-2 points) le sont moins. On retrouve cette structure de qualification dans la distribution des diplômes. Les diplômés du supérieur (de 1 à 3 points selon les cycles) et ceux du baccalauréat général (avec quasi égalité pour les baccalauréats technologique et professionnel), sont sous représentés en zones rurales. Mais il convient de souligner que les actifs qui immigreront dans ces territoires sont plus qualifiés que la moyenne de leur population ce qui renforce l'apport positif, en termes de ressources humaines (REM 2007), de cette immigration pour le développement local.

Néanmoins, cette inégalité des niveaux de formation entre villes et campagne demeure et se retrouve dans tous les pays. Ainsi, au Liban, une étude menée sur la francophonie (Abou, Kasparian, Haddad 1996) indique que 46 % des ruraux sont monolingues contre 33% des urbains et 13 % trilingues en regard des 27% des zones urbaines.

Des spécialisations productives peu porteuses ?

Outre le nombre plus faible d'emplois qualifiés évoqués ci-dessus, la caractéristique productive la plus évidente des zones rurales est l'importance qu'y joue **l'agriculture**.

Partout, sa place relative est en régression. En Turquie, les agriculteurs ne représentent plus que 27 % des actifs (PNUD 2008) et elle fournit 13 % du PIB en 2004 contre 37 % en 1970 (Akdemir et alii 2006). Dans tous les cas et, a fortiori, lorsque la population active agricole est particulièrement nombreuse, l'accroissement de la productivité de ce secteur, dans le respect de l'environnement et en maximisant l'emploi productif, est un enjeu essentiel de développement rural. L'évolution de l'agriculture demeure donc un secteur clé du développement rural, même s'il n'est pas le seul à prendre en compte, les activités tertiaires et artisanales jouant un rôle complémentaire important dans les processus de développement des campagnes.

Il en est de même dans les pays du Nord où la population active agricole est désormais très réduite. Le rôle et l'évolution de l'agriculture y demeure décisif pour le devenir économique des territoires ruraux, tout particulièrement en raison de l'influence décisive de ces évolutions sur le devenir du patrimoine naturel national qui conduit à réévaluer l'apport potentiel de l'agriculture pour le développement.

La prééminence des petits établissements une source de faiblesse du système productif ?

Sauf exceptions, les grands établissements sont peu implantés en zone rurale, ne serait-ce qu'en raison d'un effet de taille qui les conduit à être à l'origine d'effets d'agglomération. Ainsi par exemple, dans le cas d'importantes exploitations minières, ils entraînent des phénomènes d'urbanisation de la zone exploitée. De plus, ces grandes unités de production impliquent, généralement, la nécessité de sous-traitants, en particulier en matière de services, qui sont disponibles en ville et conduisent donc à leur localisation urbaine.

Par contre, les grandes entreprises peuvent implanter en zone rurale des établissements de taille moyenne. Ces implantations, bénéfiques du point de vue de l'emploi, le sont moins pour le développement à long terme du territoire dans la mesure où les décisions les concernant sont prises à l'extérieur de celui-ci et, donc, intègrent nécessairement moins les objectifs propres aux acteurs du développement local fortement insérés socialement dans ce dernier. Ainsi, apparaissent, d'un territoire à l'autre, des différences essentielles selon que ces établissements de taille moyenne ont leur centre décision à l'extérieur ou à l'intérieur du territoire considéré. Dans le dernier cas, c'est un facteur favorable au développement endogène.

Le nombre relatif élevé des artisans et des petites entreprises est une caractéristique statistique du monde rural. Historiquement, ces petites structures productives locales étaient très liées aux besoins de l'activité agricole (forgerons, charrons, tonneliers...) et de la première transformation des produits agricoles (moulins, scieries, menuiseries...). Désormais, dans des pays comme la France, les entreprises de petites tailles, certes différentes, demeurent importantes quand, comme c'est désormais souvent le cas, se développe le caractère résidentiel des zones rurales. Il s'agit alors de petites unités de production de services aux personnes ou de services destinés aux touristes aussi bien que d'artisans du bâtiment. En effet, les activités résidentielles⁶ voient leur importance augmenter dans des pays comme la France, leur développement étant liés à la croissance des revenus disponibles en zone rurale.

De plus en plus, les activités tertiaires progressent en zone rurale, au Nord comme au Sud (Bessaoud 2006). Cette tertiarisation de ces territoires est caractéristique de ce que Landry (2008) appelle la transition agricole. En effet, dans les pays du Sud, les activités productives rurales autres que l'agriculture, souvent qualifiées d'informelles, jouent ou pourraient jouer un rôle décisif dans les processus de développement rural en complétant les revenus des actifs agricoles, souvent sous-employés en dehors des périodes de points de l'activité agricole. De même, elles peuvent absorber la main-d'œuvre libérée par l'introduction de changements techniques favorables à la croissance de la productivité agricole.

Des services collectifs insuffisants ?

Du fait même de leur faible densité et de l'accroissement des coûts qu'elle entraîne, les territoires ruraux sont moins bien desservis que les zones urbaines en services collectifs.

⁶ Commerce, services aux particuliers, santé et action sociale

En matière éducative, les taux de scolarisation y sont souvent plus faibles et, au delà de l'enseignement fondamental, quand celui-ci est généralisé, les jeunes sont contraints à fréquenter des établissements situés en ville ce qui accroît le coût, tant financier que psychologique, de la poursuite d'études.

Il en est de même en matière sanitaire, les hôpitaux sont en zone urbaine et le nombre de médecins par habitant est plus faible à la campagne qu'en ville. Ce phénomène se vérifie aussi bien au Nord qu'au Sud de la Méditerranée comme le montre les efforts contemporains de nombreuses collectivités rurales françaises pour attirer des médecins. En effet, même en France où de longue date les services publics couvraient l'ensemble du territoire, les mesures de privatisation ou les exigences de productivité imposées à ces services, aggravent les inégalités entre zones rurales et urbaines. Les bureaux de poste, les gendarmeries, les petits tribunaux, les services administratifs cantonaux ou de sous-préfecture, les gares sont de plus en plus nombreux à être supprimés en zones rurales alors que leurs populations se stabilisent ou progressent. Or, dans tous les pays et depuis longtemps, les inégalités en matière de services publics ont été considérées comme une forte incitation à l'exode rural et un frein au développement local, renforçant le risque de marginalisation de ces territoires.

Revenu et pauvreté : des indicateurs défavorables au monde rural ?

Du fait de la moindre qualification moyenne de la main-d'œuvre, jointe à l'existence de structures productives souvent moins efficaces, les rémunérations en zone rurale tendent, en moyenne, à être inférieures à celles des zones urbaines. Concernant le salaire déclaré de l'emploi principal, les distributions observées dans le rural et pour l'ensemble de la France diffèrent dans le sens attendu, à savoir une surreprésentation des bas salaires dans le rural (jusqu'à la tranche 1000-1250 euros incluse). Mais, au moins en France, les revenus provenant des prestations sociales, du versement de retraites augmentent le pouvoir d'achat des habitants de ces zones, sans oublier l'impact des subventions à l'agriculture, telles celles issues de la PAC pour les pays du Nord.

Mais au Sud également les politiques de lutte contre la pauvreté et celles désirant accroître la productivité agricole conduisent à des transferts en faveur des territoires ruraux. Ainsi, M. Eder ((2003) estime que les transferts réalisés en faveur de l'agriculture turque dans les années quatre-vingt-dix, représentaient quelques 8% du PNB contre 1,3 % en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE, transferts représentant de l'ordre de la moitié du revenu rural par tête.

Du point de vue territorial, il convient également de tenir compte des salaires touchés par les résidents en zone rurale qui travaillent en ville ainsi que des transferts liés à l'immigration intérieure ou internationale dont l'importance peut être décisive, dans certaines régions, pour maintenir un niveau de vie acceptable dans les campagnes. De plus, le coût de la vie y est généralement moins élevé qu'en ville, en particulier en matière de logement ou d'alimentation, souvent liée à une production autoconsommée.

Dès lors, il n'est pas, a priori, évident que la pauvreté soit, en moyenne, plus grande dans le rural que dans les quartiers pauvres des grandes métropoles. Ces faits ne sont pas nécessairement en contradiction avec des constats tels que celui du rapport du PNUD sur le développement humain en Turquie (2008) qui oppose nettement les taux de pauvreté calculés pour les zones urbaines où il est de 9 % et celui des territoires ruraux (32%). En effet, il s'agit de données globales opposant l'ensemble des zones urbaines, quartiers riches et pauvres confondus, à l'ensemble des territoires ruraux, eux même hétérogènes. Mais quelles que soient les modalités concrètes, variables d'un pays et d'une région à l'autre, des inégalités existant entre les territoires ruraux et les autres, toute volonté de réduire ces inégalités suppose que la gouvernance de ces territoires soit à la hauteur des enjeux identifiés.

III) La gouvernance des territoires ruraux : un facteur crucial d'inégalités

Le terme de gouvernance, très à la mode, est ici employé pour évoquer les modalités de coordination de l'action des acteurs très divers opérant sur un même territoire. L'hypothèse formulée ici est que cette gouvernance joue un rôle crucial non seulement dans les inégalités entre zones urbaines et rurales, mais aussi entre zones rurales, et dans la probabilité que le développement des territoires ruraux considérés les réduise. L'analyse des inégalités territoriales nécessite donc de prendre en compte la grande diversité des acteurs territoriaux et de leurs relations.

La nécessaire prise en compte de la diversité des acteurs territoriaux et de leurs relations

Identifier les acteurs moteurs du développement territorial est important pour l'analyse de ce dernier. En effet, ces acteurs diffèrent d'un territoire à l'autre. Certes, ils peuvent se regrouper en quelques grandes catégories : entreprises, familles ou ménages, au sens de la comptabilité nationale, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, associations et syndicats. Mais, même à l'intérieur de ces groupes, les logiques d'actions et les comportements de leurs membres peuvent différer fortement.

Les entreprises ont des caractéristiques et des modalités très variées de gestion selon leur taille, leur secteur d'appartenance. Les familles peuvent être regroupées en divers groupes sociaux. Les collectivités territoriales n'ont pas les mêmes compétences et moyens d'action selon leur nature et s'investissent inégalement dans des projets de développement économique et social. Les services déconcentrés de l'Etat sont plus ou moins présents et actifs. Du fait de leur statut même, les associations sont encore plus diverses que les autres acteurs.

Pour toute étude, il est donc essentiel de caractériser précisément la décomposition effectuée à l'intérieur de ces grands groupes. Mais, une fois celle-ci réalisée. Chacun des groupes retenus ne jouera pas nécessairement le même rôle, n'aura pas la même capacité d'action d'un territoire à l'autre, y compris à l'intérieur d'un même pays. Cette capacité d'action sur l'évolution du territoire est fonction de l'histoire de ce dernier et de la présence, plus ou moins importante, des autres groupes d'acteurs. Dès lors, la place relative des différentes catégories d'acteurs et la nature de leurs logiques d'action vont être déterminantes pour expliquer la nature du développement territorial. Mais, l'analyse de ce dernier impose non seulement d'identifier et de caractériser ces divers acteurs locaux, mais aussi la nature de leurs relations.

Les relations existant entre ces divers acteurs, la nature de leurs liens, jouent un rôle essentiel dans le développement territorial et l'évolution des inégalités entre territoires. Si ces relations sont de type coopératif, les chances de voir se réduire les inégalités dont ils souffrent augmentent en regard des zones où des relations conflictuelles entre agents locaux ne permettent pas de capitaliser dans une même direction les atouts dont disposent les uns et les autres.

Il en est tout particulièrement ainsi de l'apport des réseaux, formels ou informels et d'ampleur très variable, auxquels appartiennent les divers acteurs du territoire, à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci. Ces formes d'action collective sont très diverses. Il peut s'agir aussi bien d'information réciproque que de la gestion de projets communs. La nature du lien qui unit les membres de ces réseaux peut aller de simples rencontres régulières à la mise en commun et à la gestion collective de moyens financiers, en personnel, en locaux.

Qu'ils soient isolés ou insérés dans des réseaux multiples, ces acteurs localisés, du fait de leur variété, ont des logiques comportementales différentes. Dès lors, selon que tel ou tel

groupe d'acteurs domine dans un territoire, la situation et l'évolution de ce dernier sera différente du voisin où d'autres groupes seraient hégémoniques. Lors de toute analyse territoriale, l'identification de ces acteurs moteurs est une nécessité pour caractériser les logiques comportementales dominantes en matière de développement du territoire considéré. En effet, seuls ce ou ces groupes dominants ont les moyens, par leur influence sur leurs partenaires, d'assurer la cohésion de l'ensemble du territoire, facteur essentiel de son développement humain et de toute réduction éventuelle d'inégalités.

L'identification de ces acteurs dominants peut se dérouler en plusieurs phases. En un premier temps, il convient de distinguer les responsables officiels, tels qu'ils apparaissent selon les textes, dans les discours ou la presse, des acteurs réellement moteurs dans le territoire. La caractérisation de leurs logiques d'action s'impose d'autant plus qu'ils sont très divers.

En second lieu, il s'agit d'identifier les ressources effectivement mises en oeuvre qu'il s'agisse des fonds rassemblés, des personnels mobilisés et de leur qualification, mais aussi de campagnes de sensibilisation dont il convient d'identifier les destinataires. En troisième lieu, la nature de l'espace de référence des divers acteurs moteurs doit également être précisée car il n'est pas nécessairement identique pour tous.

Le cas de la France permet d'illustrer ce cadre d'analyse. Pendant longtemps, dans les territoires ruraux français, les agriculteurs ont été le groupe moteur. Désormais, si leur rôle n'est pas négligeable, il n'est plus hégémonique. Au cours des dernières décennies, la diminution de ce rôle hégémonique des agriculteurs, dont les structures professionnelles structuraient le monde rural et le dominaient politiquement, a eu tendance à conférer aux acteurs politiques, que sont les maires et leurs équipes municipales, un rôle désormais dominant. Or, ceux-ci ne sont plus massivement constitués d'agriculteurs. Il n'y a donc plus, dans les territoires ruraux, une homogénéité assurée via la force des structures du monde agricole. Cette tâche de coordination des acteurs, dans un sens considéré d'intérêt général, incombe désormais aux élus qui, du fait de la petite taille des communes rurales, constituent un maillage serré de ces territoires ruraux. C'est sans doute là le rôle naturel du politique, tout particulièrement des pouvoirs publics locaux, mais ils ne le jouent pas toujours.

Les limites de l'action des acteurs locaux

Confrontés à la marginalisation des territoires où ils résident, certains acteurs locaux tentent de réagir. Une étude, conduite au début des années quatre-vingt-dix dans cinq pays du Nord de la Méditerranée et portant sur 19 cas d'initiatives pour le développement de productions locales (Bazin, Roux 1996), a permis de dégager un certain nombre d'enseignements quant aux conditions de réussite de telles tentatives d'acteurs locaux qui se révèlent intéressantes mais fragiles. La première condition de réussite repose sur l'adéquation de la production considérée à la demande, donc sur la nécessité d'un réel dynamisme commercial. A cette fin, le contrôle des filières de distribution apparaît important tout comme l'exigence de qualité reposant sur une forte image de nature et de santé. Dès lors c'est bien de valorisation des ressources locales, (paysage, espèces végétales et races animales locales, spécificités culturelles...) dont il s'agit. Mais un deuxième facteur est apparu essentiel, c'est la valorisation des ressources humaines par l'amélioration de la formation des hommes et leur spécialisation mais aussi par leur capacité de solidarité, appuyée sur un fort sentiment d'identité culturelle locale.

Cependant, même ces divers éléments réunis, les cas analysés ont montré que les revenus issus de ces initiatives productives demeuraient faibles, de l'ordre du salaire minimum national. De ce fait, les possibilités d'autofinancement pour les nécessaires investissements en capital physique étaient quasi inexistantes. Dans presque tous les cas, des

aides financières extérieures se sont révélées indispensables, qu'il s'agisse de l'intervention de collectivités locales, d'institutions nationales ou européennes. Toutes ces interventions supposent que de telles opérations soient jugées bénéfiques, pour la société dans son ensemble par les autorités des échelons politiques concernés.

Ce type d'études, montre que le développement rural, susceptible de réduire les inégalités constatées avec les villes, ne saurait, au Nord comme au Sud, reposer sur le seul développement de l'agriculture. Celui-ci peut d'ailleurs conduire, au contraire, à une croissance sans développement. En effet, l'augmentation de la production et de la productivité de l'agriculture peut entraîner une destruction du potentiel de développement à venir par le départ des hommes et la destruction du potentiel naturel.

L'action doit donc porter simultanément sur des ressources variées. Les partenaires ne sont plus les seuls agriculteurs, mais des groupes variés et nombreux. De là découlent des possibilités de conflits nombreux entre ces acteurs territoriaux et avec des acteurs d'autres échelons territoriaux (Perrier-Cornet 2003). Ceci implique une augmentation de la concertation entre eux tous et, par conséquent le reconnaissance, par les citoyens, de l'existence de ces territoires. En l'absence de celle-ci et de l'émergence de regroupements cohérents et organisés d'acteurs territoriaux, les territoires ruraux ne pourront maintenir leurs capacités de développement et, encore moins, réduire les inégalités et handicaps dont ils souffrent par rapport aux villes.

Dès lors, n'est pas à exclure le risque que les territoires ruraux soient sujets à des phénomènes de clientélisme et à la dépendance face à un pouvoir dominant, comme le suggère l'exemple turc. En Turquie, en effet, les politiques de soutien à l'agriculture (Eder 2003) peuvent se caractériser, dans les faits, comme la distribution d'une rente par les politiciens. En raison de l'absence de règles précises et claires, tout comme de canaux de répartition institutionnalisés au sein de la société et d'un secteur rural inorganisé, les programmes de soutien à l'agriculture sont marqués par des processus de corruption et de patronage. Leurs montants, selon les circonscriptions, sont directement liés à l'influence des politiciens locaux. M. Eder (2003) cite, en particulier, une étude, publiée en Turc en 1999, selon laquelle il existe une corrélation très nette entre l'accroissement des subventions à l'agriculture et les années électorales. Ces constats le conduisent à souligner le lien existant entre populisme et néo-libéralisme. En l'absence de cette coordination. Dans de tels cas, l'approche participative du développement, tout particulièrement prônée par les organisations internationales, rencontre vite ses limites.

Aussi, au Nord comme au Sud, la nature et les modes de fonctionnement des pouvoirs locaux, tout particulièrement renforcés en cas de décentralisation, sont décisifs pour le développement du monde rural (Bessaoud 2006). Dans tous les pays, c'est là un élément essentiel pour l'avenir. C'est en ce sens qu'il semble particulièrement intéressant de suivre le devenir de l'approche intégrée adoptée en Egypte, à travers la mise en place d'agences de développement local (Nowar 2006), ou celle des 26 agences de développement régional en Turquie (Akdemir et alii 2006).

Mais les pouvoirs publics se situent à divers niveaux territoriaux (régionaux, locaux) et leurs compétences réciproques ne sont pas toujours clairement établies ou respectées. Il découle de ces interactions non coordonnées des conflits et des actions contradictoires. De là découle la nécessité d'instances de régulation et d'arbitrage, situées au niveau de l'Etat, ce qui conduit à insister sur l'importance des politiques nationales

L'importance des politiques nationales

Les politiques nationales ont eu tendance à évoluer de la promotion du développement de l'agriculture à celui de l'ensemble des activités rurales. Ces politiques ont, de façon plus ou moins poussée, été liées à la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire, de

décentralisation, d'incitation au regroupement de collectivités⁷.

Mais, dans tous les cas, il est indispensable de préciser les finalités poursuivies. L'équité territoriale étant généralement la première mise en avant. Ces politiques peuvent reposer sur diverses conceptions : le développement agricole, le développement centré sur un territoire rural relativement étroit pour en assurer l'homogénéité, la satisfaction, à une échelle régionale, des attentes, par rapport au monde rural, de la majorité de la population, y compris de la population urbaine. Le cas français permet d'illustrer ces trois types de conceptions, dominantes, à tour de rôle, au cours des trois périodes qui peuvent être identifiées depuis la fin de la seconde guerre mondiale (CNE-CGP 2003).

De 1945 à la fin des années soixante, la politique conduite est une politique d'équipement et de modernisation agricole. Elle fut menée avec particulièrement de vigueur à partir de 1960, année où a été adoptée la loi d'orientation agricole⁸. Sans le dire, elle poussait à l'exode rural en facilitant l'augmentation de la taille des exploitations⁹. Ce fut, tout particulièrement le rôle des SAFER, créées en 1964 qui achetaient des terres pour les revendre aux jeunes agriculteurs avec des crédits favorables. Parallèlement a été mis en place un système de retraite agricole pour inciter les plus anciens à vendre ou louer leurs terres. Simultanément, une révolution technique s'opérait par la mécanisation, le recours croissant aux engrais et l'amélioration de la sélection du bétail. Le financement en a été réalisé par le Crédit agricole, structure mise en place par le monde agricole lui-même. Ce monde agricole a également créé une puissante industrie agro-alimentaire coopérative, une mutualité agricole, des chambres d'agriculture et un enseignement agricole mi-privé mi-public, fondé sur le principe de l'alternance.

De la fin des années soixante au début des années quatre vingt, cette phase de modernisation intense arrive à son terme. L'exode rural massif de la période antérieure prend fin, ce qui est d'autant plus souhaitable que le chômage progresse. Aussi, sous l'impulsion de l'Etat, s'amorce une politique centrée sur le développement du monde rural¹⁰. Sont alors, mises en place des politiques fondées sur le zonage. Il s'agit d'identifier les spécificités de chaque territoire pour en tenir compte.

A partir des années quatre-vingt, l'Union Européenne et les collectivités locales émergent comme acteur du développement rural. Les lois de décentralisation y contribuent fortement, mais les chevauchements de compétences apparaissent. L'intervention publique se réalise sous forme de contrats. Les mesures prises reposent, de plus en plus, sur des définitions de zones. La coopération intercommunale va en croissant¹¹. La diversité des territoires est soulignée, et leur apport propre est spécifié qu'il s'agisse d'aménité, de type de produits, du rôle des PME locales. La valorisation des ressources locales devient un axe politique important. Les logiques d'intervention sous-jacentes à ces politiques sont la compensation des handicaps du rural tels que l'éloignement, l'insuffisance des infrastructures... Mais, il s'agit aussi de réduire les inégalités territoriales par la valorisation des ressources locales et l'appui à l'organisation collective de ces territoires.

Au début de ce XXIème siècle, en France, les politiques rurales (CNE-CGP 2003) recouvrent une soixantaine de dispositifs opérationnels et 12 lois. La moitié de ces dispositifs sont exclusivement ciblés sur le monde rural (par zonage ou seuils de population), 80%

⁷ En France, dès 1959, l'Etat incite au regroupement des communes (loi du 16/7/71) (Hist. F.r), la décentralisation s'amorce fortement à partir de 1981...

⁸ En 1962, Edgard Pisani, ministre de l'agriculture, fait voter une « loi complémentaire afin d'assurer la modernisation de l'agriculture française ».

⁹ En quelques années, la moyenne des exploitations est passée de 10 à 20 hectares.

¹⁰ Zones de rénovation rurale, amélioration de l'habitat (OPAH) 1977, plans d'aménagement rural (1970)...

¹¹ Les communautés de communes sont créées en 1992.

d'entre eux ont une dimension collective. En termes de domaines, la moitié de ces dispositifs portent sur le résidentiel et le récréatif, 3 sur 10 sur la production et 14% sur la nature. Mais, en termes de financement, la moitié des crédits est consacrée au développement agricole.

Cette évolution des politiques nationales, très nette dans le cas français, se retrouve également dans les pays du Sud-est méditerranéens. En Egypte, les années 1952-1973 se sont caractérisées par une planification centralisée du développement rural ciblé sur l'agriculture. Depuis lors, une approche en termes de développement local intégré a été adoptée, en lien avec une politique de décentralisation (Nowar 2006). Il en a été de même en Turquie (Akdemir et alii 2006). Jusqu'en 1980, la politique fut fortement centralisée et centrée sur la stabilisation des prix, l'accroissement de la production et de la productivité agricoles. Après cette date, en concomitance avec la libéralisation, sont mis en place des projets de développement rural.

L'accent mis désormais sur le développement durable invite les acteurs du développement rural à valoriser les ressources fixes que sont la terre et les aménités rurales. Le productivisme agricole est, de plus en plus, l'objet de vives critiques et la notion de label de qualité très souvent évoquée. Dès lors, les politiques de développement rural tendent, au Nord comme au Sud (Landry 2008, Bessaoud 2006), à remplacer les seules politiques de développement agricole.

Eléments de Bibliographie DREEM

- Abou S., Kasparian C. , Haddad K. (1996), **Anatomie de la francophonie libanaise**, Montréal, Editions AUPELF-UREF
- Akagül D. (2008), « Dynamique et perspective migratoire en Turquie », revue Tiers-Monde, N° 194, Avril-Juin.
- Arlaud S., Jean Y., Royoux, D , 2005, **Rural-urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières**, Presses Universitaires de Rennes
- Arrighi J.J. (2004) « L'avenir des jeunes dans l'espace rural : entre une entrée précoce sur le marché du travail et une migration probable... Ôil faut choisir!», Formation Emploi N° 87.
- Bazin G., Roux B. (1996), « Perspectives pour le développement rural dans les régions de montagne et défavorisées méditerranéennes », Revue Région et développement N°4.
- Berger A , Chevalier P. , Dedeire M.(2005), **Les nouveaux territoires ruraux**, Publications de L'université Paul Valery, Montpellier.
- Beauchemin C.(2005), Exclusion urbaine et insertion rurale : les logiques de l'émigration urbaine, in Arlaud et alii (ed), **Rural-urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières**, Presses Universitaires de Rennes
- Blanc M, (1997), « La ruralité : diversité des approches », Economie rurale N° 242 Nov-déc
- Bessaoud O. (2006), « Politiques de développement durable en Méditerranée : des évolutions très contrastées entre Sud et Nord », in Chassany et Pelissier (éd), (2006), **Politiques de développement rural durable en Méditerranée**.
- Chaléard J.L., Dubresson A.,1999, Villes et campagnes dans les pays du Sud, Paris, Karthala.
- Chassany, J.P. et Pelissier J.P. (éd), (2006), **Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union européenne**, Séminaire des 8-9 février 2006 au Caire, Montpellier, CIHEAM-IAM
- C.N.E (2003), Conseil national de l'évaluation, **Les politiques de développement rural**, La documentation française.
- Davezies L. (2006), **La France et ses territoires**, Seuil.
- Eder M. (2003), "Political economy of agricultural liberalization in Turkey", in Insel A., **La Turquie et le développement**, Paris L'Harmattanet l'Université de Galatasaray.
- Giret J.J.F. (2007) «Les jeunes arrivant dans l'espace rural au début de leur vie professionnelle : une ressource pour les territoires ? » , Revue de l'Economie méridionale, N° 217-218,
- Y. Grelet, T. Robert et J. Timoteo, intitulée "Typologie des zones d'emploi sensibles aux risques de chômage", Premières synthèses, DARES, N° 96-09-38-3.
- Guerin-Valet (2002), Territoires ruraux et nouveaux venus, EMita Clermont
- INRA (2000), L'espace à dominante rurale, Sciences sociales Juillet.
- Kayser B. (1990) La renaissance rurale, Armand Colin.
- Landy F. (2008), Du développement rural à la gestion concertée des ressources, in **Savoirs et politiques de développement**, Geronimi V. et alii (dir.), Paris Karthala-GEMDEV.
- Lewis A. (1954), « Economic development with unlimited supply of labor », Manchester School of Economics, Mai.
- Lazarev G., Arab M.(2002), Développement local et communautés rurales. Approches et instruments pour une dynamique de concertation. Paris, Karthala.
- Nawar M.H.A.(2006), Rural development policies in Egypt. Historical background and evolution of the institutional framework, in Chassany et Pelissier (éd), (2006), **Politiques de développement rural durable en Méditerranée**.

- Pages-El Karoui D. (2005), Une frontière tangible entre urbain et rural : les avatars des limites municipales de Tantâ, (Egypte) in Arlaud et alii, 2005, **Rural-urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières**,
- Perrier-Cornet P. (ed), (2003), **A qui appartient l'espace rural ?**, Ed. de l'Aube.
- Perrier-Cornet P. (ed), (2002), **Repenser les campagnes**, ed de l'Aube.
- REM (2007), Ressources humaines et territoires ruraux », N° spécial de la Revue de l'Economie méridionale, N° 217-218.
- Tahar G, Vernières M. (2007), « Introduction à : Ressources humaines et territoires ruraux », Revue de l'Economie méridionale, N° 217-218,
- Veltz P. (1996), **Mondialisation, villes et territoires : une économie d'archipel**, PUF.